



Remboursement commande non effectuée

Par **kalliste**, le **06/02/2009** à **10:01**

Bonjour,

J'ai commandé sur internet une tété en date du 8.10.2008 et payée le jour même par carte bancaire le montant de 481,84 €

livraison prévue sous 20 à 30 jours

Plusieurs mails succesifs m'annoncent un retard de livraison

N'étant toujours pas livré, le 26.12.2008 je décide d'annuler ma commande et demander le remboursement par LAR

Le fournisseur internet accuse réception de mon annulation et me propose un remboursement sous 30 jours, soit au plus tard le 25.01.2009

Aujourd'hui le 6.02.2009 le remboursement n'est toujours pas parvenu

J'ai adressé le 5.2.2009 une mise en demeure par LAR pour leur réclamer le remboursement

Je pense être la victime d'une tromperie commerciale et à ce sujet je serais tenter de déposer plainte ; qu'en pensez vous ? Est ce la solution la mieux adaptée ?

Auprès de quel tribunal ? celui du siège de la sté du fournisseur ou celui de mon domicile ?

Quelles sont les formalités ?

Merci pour votre aide